

[Text]

a refugee. It may be that there would be no necessity to have a formal hearing as to whether or not the individual is a refugee, but that must be part of the decision on the safe country. I do not know whether or not I have been clear enough.

On the review mechanisms, I will be very brief since Mr. Hoppe has already covered this aspect in terms of what these leave restrictions are and in terms of access to the federal court. First of all, as Mr. Hoppe said, these mechanisms do not simply apply to refugees; they apply to everyone. Secondly, although it is a leave application, and therefore not an outright privative clause, it in effect has a privative aspect to it. The very fact that the court can choose to reject a valid legal argument raised before it in a leave application means that the court can control what kinds of cases come before it, and can decide not to give leave on cases where there is a valid legal argument. Therefore it has a privative nature to it.

In terms of the Constitution, my arguments again are untested arguments in that they have not been raised previously. However, I do not think that should worry the members of the committee because the Constitution is a new document and every day there is new case law on it. Therefore the best anyone can do is give one's best opinion based on how one feels it would be interpreted in the absence of case law.

First of all, I think there is an equality argument on the restrictions on access to the federal court. Every other person, whether or not he be a Canadian citizen, a permanent resident or an illegal person in Canada, has direct access to the federal court from a decision made by a federal decision-maker acting under a federal statute in any other area of law other than immigration law. That means, therefore, that if an individual is affected by a decision made under tax law, Unemployment Insurance law, et cetera, he can go directly to the Federal Court.

Senator Flynn: But only on a question of law.

Ms. Jackman: I think the government must justify why it would take only decision-makers acting under the Immigration Act out of the normal procedures in terms of access to court, and thereby restrict their access. In my opinion, they would need to make a section 1 argument on justification.

In terms of the Federal Court statistics, as I understand them—and they were before the legislative committee—the trial division is not backlogged with cases. The Court of Appeal has had a high caseload, but that has not been abusive. All of the cases that went to the federal court prior to the Singh case were all allowed in law. Admittedly the merits of the refugee claim were not determined, but the legal validity of the decision was certainly not unmeritorious. Therefore I do not think there has been an abuse of the Federal Court in terms of section 15.

[Traduction]

de tenir une audience officielle pour déterminer si l'individu en question est un réfugié, mais cela doit faire partie de la décision de le renvoyer dans un pays sûr. Je ne sais pas si je me suis bien fait comprendre.

En ce qui concerne les mécanismes d'examen, je serai très bref puisque M. Hoppe a déjà traité de cet aspect de la question en abordant le cas des restrictions à l'obtention des autorisations et à l'accès à la Cour fédérale. D'abord, comme M. Hoppe l'a déclaré, ces mécanismes ne s'appliquent pas simplement aux réfugiés, mais à tous. En deuxième lieu, bien qu'il s'agisse d'une demande d'autorisation et donc pas d'une disposition de privation d'un droit, elle comporte un aspect de privation. Le fait même que le tribunal puisse choisir de rejeter un argument juridique valide soulevé devant lui à l'occasion d'une demande d'autorisation signifie qu'il peut contrôler le genre de causes dont il est saisi et décider de ne pas accorder son autorisation dans les cas où il y a un argument juridique valide. Par conséquent, il y a un élément de privation dans cet article.

Encore une fois, mes arguments relatifs à la Constitution n'ont pas encore été appréciés par un tribunal parce qu'ils n'ont jamais été soulevés. Toutefois, je ne crois pas que cela doive inquiéter les membres du comité parce que la Constitution est un nouveau document qui crée une nouvelle jurisprudence tous les jours. Par conséquent, le mieux qu'on puisse faire est de donner sa meilleure opinion en se fondant sur l'interprétation qu'on estime la plus plausible en l'absence de jurisprudence.

En premier lieu, j'estime que les restrictions relatives à l'accès à la Cour fédérale compromettent l'égalité des droits. N'importe qui d'autre, qu'il soit ou non citoyen canadien, résident permanent ou personne se trouvant illégalement au Canada, peut en appeler directement à la Cour fédérale d'une décision rendue par un décideur fédéral agissant dans le cadre d'une loi fédérale dans tout autre domaine du droit que celui de l'immigration. Cela signifie, par conséquent, que si on s'estime lésé par une décision prise aux termes d'une loi fiscale, d'une loi d'assurance-chômage, etc., on peut s'adresser directement à la Cour fédérale.

Le sénateur Flynn: Mais uniquement sur un point de droit.

Mme Jackman: Je crois que le gouvernement devrait expliquer pourquoi seuls les décideurs agissant aux termes de la Loi sur l'immigration ne se verraient pas imposer les procédures normales en ce qui concerne l'accès aux tribunaux, restreignant ainsi leur accès. À mon avis, ils devraient invoquer l'article 1 sur la justification.

Pour ce qui est des statistiques de la Cour fédérale, si je les interprète bien—et elles ont été présentées au Comité législatif—la division de première instance n'a pas de retard dans l'audition des dossiers. La Cour d'appel a été très occupée, mais cela n'a pas été catastrophique. On a fait droit à tous les dossiers qui sont allés en Cour fédérale avant l'affaire Singh. Il faut l'admettre, aucune décision n'a été prise sur le fond de la revendication du statut de réfugié, mais la validité juridique de la décision était sans aucun doute méritoire. Je ne crois donc pas qu'on abuse de la Cour fédérale en ce qui concerne l'article 15.